



**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2021-0204**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à La borde- Contrazy, le 4 février 2021, à 14 heures

Sont présents :

- Christian Torrell
- Jean-Louis Lacanal
- Jacques Rousseau
- Pierre Duclos

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Christian Torrell ; le secrétaire de séance est Jean-Louis Lacanal.

Christian Torrell indique que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Fonctions des administrateurs
- ✓ Validation du procès- verbal de l'assemblée générale
- ✓ Planning SEJOURS
- ✓ Planning SENTIERS ;
- ✓ Logiciel de gestion d'association
- ✓ Subventions



ASSOCIATION REVEIL DE LA VALLEE DU VOLP

Le Conseil d'administration entérine :

- a. la reconduction dans ses fonctions, de Jacques Rousseau, trésorier
- b. la démission de Rose Balagué et Ernest Sanchez

Rappel des fonctions, durée et fin des mandats des administrateurs

Au poste de Président

Pour une durée de trois ans, à compter du 13 janvier 2019 :

Monsieur Christian Torrell

Au poste de Secrétaire,

Pour une durée de trois ans à compter du 8 janvier 2020 :

Jean-Louis Lacanal

Au poste de Trésorier,

Pour une durée de trois ans à compter du 4 février 2021 :

Jacques Rousseau

Jacques Rousseau déclare accepter les fonctions de Trésorier qui lui sont confiées.

Au poste d'Administrateur

Pour une durée de trois ans à compter du 8 janvier 2020 :

Pierre Duclos

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président confère tous pouvoirs aux personnes désignées ci-dessus porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités nécessaires à la gestion de l'association.

ANIMATEURS

Administrateur WEB

Jean-Louis Lacanal

Animateur Randonnées

Jean-Louis Lacanal

Animatrice culturelle-Aquarelle

Anne-Laure Wocke

Validation du procès-verbal de l'assemblée générale.

Après relecture, le PV est approuvé et diffusé aux adhérents.



Planning des séjours

La commission séjour présente un projet de voyage en métropole pour la mi-septembre 2021. Ce séjour aurait lieu dans le lot, à Loubressac près des grands sites de Rocamadour, Collonges la Rouge et Padirac. Ce séjour sera limité à 18 personnes. L'hébergement est préréservé, les devis de restauration sont en attente. Ce séjour pourrait être proposé aux alentours de 400€ par personne.

Pour 2022, la commission s'est intéressée à une destination plus lointaine, les îles du Cap Vert. Le coût de ce voyage est estimé entre 1200 et 1500€ par personne. Compte tenu du prix ce serait le seul voyage de l'année mais avant de se lancer dans des recherches plus poussées le conseil souhaite sonder les adhérents.

Pour 2023, un séjour dans le Mercantour ou le parc du Verdon est à l'étude. D'autres pistes sont explorées comme la Cerdagne et le Cantal.

Planning de la commission SENTIERS

Le prochain chantier aura lieu le mardi 23 février, en 2 ou 3 équipes avec casse-croûte champêtre. La présentation du projet « X » au conseils municipaux pourrait débiter vers le 15 février. Pierre Duclos est en charge de ce projet

Logiciel de gestion de l'association

Jacques Rousseau et Jean-Louis Lacanal préconisent l'emploi d'un logiciel de gestion regroupant toutes les fonctionnalités de gestion.

Ce logiciel rassemblerait la comptabilité avec la gestion des dons, la gestion des adhérents et le paiement en ligne des cotisations et séjours, la gestion de la messagerie ainsi que le site internet. Le logiciel d'AssoConnect a été pressenti. Le coût d'utilisation s'élèverait à 19€ par mois soit 228€ par an. Il faut y rajouter le coût du nom de domaine (environ 30€ par an).

Pour la première année, il faudra aussi prévoir les frais de transfert du site actuel mais une réduction de 20% (sur les 228€) est consentie. Ces frais viendraient en remplacement de ceux engendrés par E-monsite, hébergeur web actuel.

Le conseil approuve cette dépense.

Subventions

Jacques Rousseau propose d'assurer à l'avenir les demandes de subventions. Le Président valide et transfère tous les documents en sa possession.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé par le conseil.

Pour le conseil,
Jean-Louis Lacanal
Secrétaire de l'ARVV